

Montréal, le 13 septembre 2012

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
tarifaire 2013-2014
Dossier de la Régie : R-3814-2012**

Par sa décision D-2012-119 rendue ce jour, la Régie a fixé au **18 septembre 2012, 9 h**, la tenue d'une séance de travail proposée par le Distributeur, afin d'alléger le processus réglementaire et de faciliter la compréhension du dossier, des changements proposés et des nouveautés.

Dans sa lettre accompagnant sa demande tarifaire, le Distributeur propose que cette séance porte sur les sujets identifiés à la pièce B-0009 intitulée *Changements et nouveautés du dossier tarifaire 2013-2014*. Afin que cette séance soit efficace et compte tenu des enjeux du présent dossier, la Régie est d'avis que les sujets suivants devraient être traités prioritairement :

- les modifications aux Conditions de service;
- les modifications aux Tarifs d'électricité;
- la stratégie d'approvisionnement du Distributeur.

La séance de travail aura lieu dans la salle Cornélius-Krieghoff des bureaux de Montréal de la Régie. Elle débutera par la présentation du Distributeur, suivie d'une période de questions et, le cas échéant, de la récapitulation des engagements.

La Régie demande au Distributeur de déposer à l'avance à la Régie, pour affichage sur le site internet de cette dernière, tout document supplémentaire qu'il prévoit présenter ou distribuer lors de la séance de travail.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as